

COMMUNE DE VILLY- BOCAGE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 10 JUILLET 2020
N° 2020-04

L'an deux mille vingt, le vendredi 10 Juillet à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Eric BAYEUX, Maire.

Présents : Eric BAYEUX, Jean-Luc ROUSSEL, Karine LE SOMPTIER, Sylvie LUBIN MACQUAIRE, Marie GAZEL, Catherine MARIE, Arnaud MARIE Sandrine BERNIER, Thérèse ZEKAR, , Omar TOUZANI, Michel ECOBICHON, Noëlle GROULT, Alexandre LEBASTARD, Anthony PELLERIN.

Absents excusés et représentés :

Christophe LEBON représenté par Jean-Luc ROUSSEL

Secrétaire de Séance :

Sandrine BERNIER est élue secrétaire.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Election des délégués et des suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs.
2. Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 2 mars 2020,
3. Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 4 juillet 2020,
4. Vote des Taux d'Impositions pour l'année 2020.
5. Choix de l'entreprise pour le traitement de la mérule dans la salle des fêtes.
6. Choix de l'entreprise pour la réalisation de l'assainissement non collectif de la salle des fêtes.
7. Renouvellement du poste d'ATSEM suite au départ en retraite de Mme GAZEL,
8. Autorisation pour le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en cours avant le vote du budget 2020,
9. Election des 5 représentants au conseil d'administration de l'association L'Etincelle.
10. Nomination des commissions communales et désignation des membres,
11. Informations diverses:
 - Date de la prochaine réunion,
 - Date préférée pour les futures réunions de conseil,
 - Rescrit Direction Départementale des Finances Publiques,
 - Réunion de la commission Budget finances.
 - Convention de remboursement de frais liés à la commande de masques chirurgicaux dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19.

2020-04-01 : Election des délégués et des suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque conseiller a reçu un exemplaire de l'arrêté préfectoral n° DCL-BRAE-20-089 du 30 juin 2020 convoquant les conseillers municipaux aujourd'hui, 10 Juillet, afin que chaque conseil municipal élise ses délégués et ses suppléants en vue de former le corps des « grands électeurs » pour les élections sénatoriales du 27 Septembre 2020.

Extrait de l'arrêté : « L'élection se fait sans débat, au scrutin secret. Les deux membres présents les plus âgés et les deux membres les plus jeunes du conseil municipal forment le bureau électoral. La présidence du bureau appartient au Maire ... Pour être délégué ou suppléant, il faut avoir la nationalité française... Seuls peuvent être élus délégués ou suppléants d'un conseil municipal les conseillers municipaux et les électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune intéressée ».

M. le Maire précise que le nombre de délégués est de 3 pour les titulaires et 3 pour les suppléants quand une commune compte 15 conseillers municipaux.

Election des délégués titulaires :

Sont candidats : Omar TOUZANI, Jean-Luc ROUSSEL Eric BAYEUX

Il est procédé à l'élection des délégués titulaires dans les formes prévues par la Loi.

M. Jean-Luc ROUSSEL, M. Omar TOUZANI et M. Eric BAYEUX sont élus délégués titulaires à l'unanimité.

Election des délégués suppléants :

Sont candidats : Mme Sylvie LUBIN MACQUAIRE, M. Michel ECOBICHON, M. Alexandre LEBASTARD.

Il est procédé à l'élection des délégués suppléants dans les formes prévues par la Loi.

Ordre des délégués suppléants : « l'ordre des délégués suppléants est déterminé successivement par l'ancienneté de leur élection (élection au premier ou au second tour), puis, pour les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de voix obtenues et, en cas d'égalité de voix, par l'âge des candidats et non par l'ordre de présentation sur la liste. »

Mme Sylvie LUBIN MACQUAIRE est élue première déléguée suppléante avec 15 voix et 201 voix au premier tour de l'élection municipale.

M Michel ECOBICHON est élu deuxième délégué suppléant avec 15 voix et 199 voix au premier tour de l'élection municipale.

M Alexandre LEBASTARD est élu troisième délégué suppléant avec 12 voix.

Le procès-verbal de l'élection des délégués titulaires et suppléants à l'élection des sénateurs est clos à 19 h 02 mn.

Il est signé en 3 exemplaires originaux dont un exemplaire est transmis immédiatement à la gendarmerie de garde à Tilly-sur-Seulles.

Le procès verbal est consultable en mairie.

Monsieur le Maire propose une suspension de séance et demande au public de quitter la salle.

La séance est reprise à 21 h 15.

2020-04-02 : Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 2 Mars 2020 :

Le compte rendu est approuvé à la majorité.

Vote pour :	8	Vote contre :	0	Abstention :	7
-------------	---	---------------	---	--------------	---

2020-04-03 : Approbation du compte rendu de la réunion du 4 Juillet 2020 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Vote pour :	15	Vote contre :	0	Abstention :	0
-------------	----	---------------	---	--------------	---

2020-04-04 : Vote des taux d'imposition pour l'année 2020 :

M. le Maire fait savoir que, chaque année, le conseil municipal est appelé à voter le taux des taxes locales avant une date déterminée. Quand il s'agit d'une année de renouvellement des conseils municipaux, la date limite est le 30 Avril. Cette année, en raison de la crise sanitaire et du confinement, cette date a été, dans un premier temps reportée au 3 Juillet puis au 15 juillet. Pendant la crise de la Covid 19, un texte est paru disant « *qu'en l'absence de délibération fixant les taux pour 2020, ceux de 2019 seraient reconduits* »

Compte tenu des revalorisations annuelles des bases, le produit attendu pour 2020 est de 99 280 € pour le Foncier Bâti (FB) et le Foncier Non Bâti (FNB), en maintenant les taux de l'an passé, c'est à dire 17,88 % pour la taxe foncière bâti (FB) et 31,87 % pour la taxe foncière non bâti (FNB).

Quant à la Taxe d'Habitation (TH), il n'y a plus à déterminer de taux puisque celui-ci est figé depuis la disparition programmée de cette taxe. Le montant qui sera attribué à la commune est de 55 834 € auquel s'ajoutent diverses allocations compensatrices pour 6 779 €, soit un total général de 161 893 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de reconduire les taux de l'an passé, à savoir :

17,88 % pour le Foncier Bâti et 31,87 % pour le Foncier Non Bâti.

Vote pour :	15	Vote contre :	0	Abstention :	0
-------------	----	---------------	---	--------------	---

2020-04-05 : Choix de l'entreprise pour le traitement de la mэрule dans la salle des fêtes :

M. le Maire fait savoir au conseil municipal que le dessous de l'estrade de la salle des fêtes est infesté par une variété de mэрule. La présence de ce champignon a été détectée en fin d'année 2019. Il précise que, contrairement à ce qui a pu être annoncé précédemment, le champignon est toujours actif et qu'il y a urgence à traiter les zones infectées, dont le mur mitoyen avec l'espace culturel en cours de construction.

Différentes entreprises ont été récemment contactées pour établir des devis.

Il propose de retenir l'offre de l'entreprise HUMIDITEC pour un montant de 9339,11 euros TTC sous réserve d'une intervention très rapide (avant fin août) afin de ne pas retarder le chantier de l'espace culturel et de ne pas bloquer la location de la salle des fêtes trop longtemps.

Des devis complémentaires devront être demandés très rapidement pour l'étalement de la dalle de béton de l'estrade afin de la sécuriser avant les locations prévues. Au cas où ceci ne serait pas possible les personnes ayant signé des contrats de location fin juillet et au mois d'août seront prévenues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise HUMIDITEC et charge M. le Maire de passer la commande dans les plus brefs délais pour un montant de 9339,11 euros TTC sous réserve d'une intervention très rapide (avant fin août). La dépense sera imputée à l'article « entretien des bâtiments » en section de fonctionnement du budget 2020.

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2020-04-06 : Choix de l'entreprise pour la réalisation de l'assainissement non collectif de la salle des fêtes.

M. le Maire fait savoir au conseil municipal que le projet initial de zonage de l'assainissement collectif ayant fait l'objet d'un rejet par recours devant le Tribunal Administratif condamnant la commune à refaire l'étude. Pré-Bocage Intercom ayant maintenant la compétence, c'est à PBI de refaire une étude pour être en conformité avec les différents textes et règlements. Les travaux de pose des canalisations sont, par voie de conséquence, retardés. De ce fait, les eaux usées de l'espace culturel ne peuvent pas bénéficier de l'assainissement collectif et doivent être reprises sur le réseau de la salle des fêtes. Or il s'avère que le réseau d'assainissement de la salle des fêtes n'est pas aux normes du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Il y a donc lieu de le rénover entièrement.

Différentes entreprises ont été contactées pour chiffrer ces travaux.

Les trois devis reçus ont été transmis à tous les conseillers avant la réunion de conseil. Il ressort de ces devis des incohérences et des manques, ils devront être corrigés et affinés avant que le conseil ne puisse se prononcer. La question est reportée à une date ultérieure.

2020-04-07 Renouvellement du poste d'ATSEM suite au départ en retraite de Mme GAZEL :

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'un agent au poste d'ATSEM a fait valoir ses droits à la retraite et que, à la rentrée 2020 le nombre des inscrits en maternelle s'élève à 28 enfants. Afin de respecter les demandes des enseignants et des parents lors du dernier conseil d'école, de favoriser le maintien de l'école et d'améliorer les conditions d'accueil des enfants, il propose au conseil de maintenir ce poste aux conditions actuelles, à savoir : 20 heures /35 ème mais annualisé 26 heures les semaines d'école. (Les semaines d'école l'agent travail 26 heures/semaine et a toutes les vacances scolaires).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir ce poste d'ATSEM aux conditions définies ci-dessus et charge M. le Maire du recrutement d'une personne pour la prochaine rentrée scolaire de Septembre 2020.

Vote pour : 14	Vote contre : 0	Abstention : 1
----------------	-----------------	----------------

2020-04-08 : Autorisation pour le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en cours avant le vote du budget 2020

Il s'agit d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater (payer les factures) les dépenses d'investissement des projets en cours. En l'absence d'informations plus détaillées ce point est reporté à une date ultérieure.

2020-04-09 : Election de cinq représentants au conseil d'administration de l'association « L'Étincelle »

M. le Maire fait savoir au conseil municipal que la commune est représentée au sein du conseil d'administration de l'association « L'Étincelle » chargée de la gestion et de l'animation de l'espace culturel « L'Atelier » par 5 membres du conseil municipal

Sont candidats :

M. LEBASTARD Alexandre, Mme BERNIER Sandrine, Mme GAZEL Marie, Mme GROULT Noëlle, Mme LE SOMPTIER Karine, Mme MARIE Catherine, M. ROUSSEL Jean-Luc, M. LEBON Christophe.

Il est procédé à l'élection à bulletins secrets :

Mme BERNIER Sandrine : 14 voix, élue,
Mme MARIE Catherine : 14 voix, élue,
Mme GAZEL Marie : 13 voix, élue,
Mme GROULT Noëlle : 8 voix, élue
M. ROUSSEL Jean-Luc : 8 voix, élu,
M. LEBON Christophe : 7 voix, non élu,
Mme LE SOMPTIER Karine : 7 voix, non élue,
M. LEBASTARD Alexandre : 4 voix, non élu.

Les 5 représentants sont élus pour la durée de leur mandat électoral pour siéger au conseil d'administration de l'association « L'Étincelle ».

2020-04-10: Nomination des commissions municipales et désignation des membres

M. le Maire fait savoir que les conseils municipaux peuvent s'organiser en commissions pour préparer les questions qui seront ensuite traitées en réunions de conseil.

Il propose à ce jour de créer 9 commissions permanentes, à savoir :

- Commission Communale des Impôts Directs
- Commission des Finances et du Budget,
- Commission Patrimoine – Travaux – Bâtiments publics – Voirie,
- Commission Culture – Vie Associative et Sociale – Citoyenneté,
- Commission Communication,
- Commission Urbanisme et Assainissement,
- Commission Environnement – Développement durable – Agriculture,
- Commission Education – Vie Scolaire,
- Commission Personnel Communal.

Le document décrivant le contenu proposé pour chaque commission a été envoyé à tous les conseillers avant la réunion, avec un tableau où ils ont pu se positionner.

Il ajoute que le Maire est Président de droit de toutes les commissions (article L 2121-22 du CGCT). Toutefois, un vice-président est nommé au sein de chaque commission afin d'en assurer la présidence en cas d'absence ou

d'empêchement du maire. Il lui revient également de convoquer, le cas échéant, les membres de la commission.

L'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la nomination des membres doit être effectuée à bulletins secrets sauf si le conseil, à l'unanimité, y renonce, ce qui est le cas.

Pour la Commission Communale des Impôts Directs, il faut nommer 12 candidats pour les 6 postes de titulaires et 12 candidats pour les 6 postes de suppléant. Les candidats ne sont pas forcément des élus mais doivent respecter les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne,
- avoir au moins 25 ans,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de mettre en place les commissions et les désignations des membres selon le tableau ci-après :

Liste des commissions municipales de la commune de Villy-Bocage

Commission Communale des Impôts Directs	M. Eric BAYEUX (Président)
	6 Commissaires titulaires (proposer 12 noms) :
	M. Michel ECOBICHON
	Mme Catherine MARIE
	Mme Noëlle GROULT
	M. Arnaud MARIE
	Mme Thérèse ZEKAR
	M. Alain MEILLON
	Mme Edwige LEMIERE
	M. Cédric MOUCHEL VICHARD
	M. René HAMON
	M. Jean-Luc ROUSSEL
	6 Commissaires suppléants (proposer 12 noms) :

La liste des candidats à la Commission Communale des Impôts Indirects sera complétée ultérieurement après recherche de candidats extérieurs au conseil.

Commission des Finances et du Budget	M. Eric BAYEUX (Président)
	Mme Marie GAZEL
	M. Michel ECOBICHON
	Mme Karine LE SOMPTIER
	M. Alexandre LEBASTARD
	Mme Catherine MARIE
	M. Jean-Luc ROUSSEL
	M. Omar TOUZANI

Commission Patrimoine – Travaux – Bâtiments publics - Voirie	M. Eric BAYEUX (Président)
	M. Michel ECOBICHON
	M. Alexandre LEBASTARD
	M. Christophe LEON
	Mme Sylvie LUBIN MACQUAIRE
	M. Arnaud MARIE
	M. Anthony PELLERIN
	M. Jean-Luc ROUSSEL

Commission Culture– Vie Associative et Sociale – Citoyenneté	M. Eric BAYEUX (Président)
	Mme Marie GAZEL
	Mme Karine LE SOMPTIER
	M. Alexandre LEBASTARD
	Mme Sylvie LUBIN MACQUAIRE
	Mme Catherine MARIE
	M. Anthony PELLERIN
	M. Jean-Luc ROUSSEL
	Mme Thérèse ZEKAR

Commission Communication	M. Eric BAYEUX (Président)
	Mme Sandrine BERNIER
	Mme Marie GAZEL
	Mme Noëlle GROULT
	Mme Sylvie LUBIN MACQUAIRE
	M. Alexandre LEBASTARD
	Mme Karine LE SOMPTIER
	M. Jean-Luc ROUSSEL
	M. Omar TOUZANI

Commission Urbanisme et Assainissement	M. Eric BAYEUX (Président)
	M. Alexandre LEBASTARD
	Mme Sylvie LUBIN MACQUAIRE
	M. Arnaud MARIE
	M. Jean-Luc ROUSSEL
	M. Omar TOUZANI

Commission Environnement – Développement durable - Agriculture	M. Eric BAYEUX (Président)
	Mme Marie GAZEL
	M Alexandre LEBASTARD
	M. Christophe LEBON
	Mme Sylvie LUBIN MACQUAIRE
	M. Arnaud MARIE
	M. Anthony PELLERIN
	M. Jean-Luc ROUSSEL

Commission Education – Vie Scolaire	M. Eric BAYEUX (Président)
	Mme Sandrine BERNIER
	Mme Marie GAZEL
	Mme Sylvie LUBIN MACQUAIRE
	M. Jean-Luc ROUSSEL
	M. Omar TOUZANI
	Mme Thérèse ZEKAR

Commission Personnel Communal	M. Eric BAYEUX (Président)
	M. Michel ECOBICHON
	Mme Noëlle GROULT
	M. Jean-Luc ROUSSEL

2020-04-11 : Informations diverses

Date de la prochaine réunion du conseil municipal : **lundi 27 juillet 2020 à 20h30** pour le vote du budget primitif 2020 qui doit avoir lieu avant le 31 juillet.

Un Doodle sera proposé pour les réunions suivantes : 25 août et/ou 7 septembre.

Réunion de la commission des Finances et du Budget :
Afin d'examiner le projet du budget 2020, la commission se réunira le **lundi 20 juillet à 9h** à la Mairie.

Date (jour) préférée pour les prochaines réunions du conseil :
Le lundi et le mardi en alternance, à 20h30.

Rescrit Direction Départementale des Finances Publiques :
M. ROUSSEL rappelle que le plan de financement de l'espace culturel prévoit un mécénat à hauteur de 10 000 €. Des démarches ont été engagées dans ce sens, notamment celle qui nécessite l'accord de la Direction Départementale des Finances Publiques sur la possibilité de la commune à délivrer des reçus fiscaux aux donateurs. Nous avons reçu la réponse favorable de la DDFIP en date du 6 juillet 2020. Nous allons donc pouvoir monter le dossier d'appel aux dons avec la société Collecticity.

Convention de remboursement de frais liés à la commande de masques chirurgicaux dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19 : nous avons reçu la

convention de demande de remboursement de Pré-Bocage-Intercom.
S'agissant d'une convention, et qu'il devra y avoir signature par le Maire avec délibération du conseil municipal, la question sera portée à l'ordre du jour du prochain conseil.

Mme Sandrine BERNIER a commencé à travailler sur l'évolution de la cantine scolaire et souhaite que la commission Education – Vie scolaire se réunisse rapidement.

M. le Maire signale qu'il a une réunion le lendemain matin à la Sous-Préfecture de Vire avec tous les maires du canton.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23 h 35.